

POUR ☐ LA COUPE ☒ L'ARRACHAGE
☐ LA CEUILLETTE ☐ L'ENLEVEMENT

DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : /

Ou Dénomination (pour les personnes morales) : APRR

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : DEHAY Philippe

Adresse : 22D avenue Lionel Terray

Commune : Jonage

Code postal : 69330

Nature des activités :

Qualification : Maître d'ouvrage

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom commun (<i>Nom scientifique</i>)		Quantité (1)	Description (2)
B1	Ophioglosse vulgaire <i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	20 à 50 pieds	La plante est entièrement « récoltée » et transplantée (MR 13 dans le dossier de demande de dérogation)

(1) Poids en gramme ou nombre de spécimens

(2) Préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Aménagement de Parkings sécurisés de Poids Lourds au niveau de l'aire de Porte Alsace Sud d'Alsace Sud (Autoroute A36), sur la commune de Burnhaupt-Le-Bas, dans le département du Haut-Rhin (68), en région Grand Est.

* cocher les cases correspondantes

D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : avant le démarrage des travaux, pendant la période végétative entre avril à juin

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION*

Arrachage ou enlèvement définitif ☒ Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire ☐ avec réimplantation sur place ☒

avec réimplantation différée ☒

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : Prélèvement et transfert entre septembre et mars-avril, réimplantation dans la zone Nord de l'aire de Service de l'Autoroute Porte Alsace Sud, à moins de 100m de la zone de prélèvement avec des conditions écologiques similaires

Se reporter au dossier de demande de dérogation

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CEUILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques :

* cocher les cases correspondantes

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale.....☒ Préciser : expert écologue

Le(s) prestataire(s) seront des techniciens spécialisés (Bureaux d'études naturalistes, association, etc.). Leurs coordonnées et qualifications seront transmises aux services de l'état lors de leur désignation par le maître d'ouvrage.

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Grand-Est

Départements : Haut-Rhin

Cantons : Cernay

Communes : Burnhaupt-Le-Bas

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

Réimplantation des spécimens enlevés ☒ Mesures de protection règlementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir dossier de demande de dérogation pour plus de précisions

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : L'ensemble des mesures seront accompagnées d'un suivi dont les résultats seront transmis aux services de l'État, cf. dossier joint.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Jonage

le 02/07/26 Philippe Dehay
Conducteur d'opérations grands projets
Votre signature